AVIS DE MISE EN CONCURRENCE SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

-

Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

-

Commune de Saint-Gervais-les-Bains (74)

Date limite de remise des dossiers de candidature :
1er décembre 2026 à 12h

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Date de publication : 06 novembre 2026
Support de publication : Site internet de la Commune, affichage légal et affichage en Mairie

Description du projet :

La Commune de Saint-Gervais-les-Bains a été sollicitée pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la ville.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Localisation :

Les emplacements étant situés sur des parcelles du domaine public communal, la Convention portant autorisation d'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

Il est rappelé que la présente occupation est consentie à titre précaire et qu'elle ne saurait en aucun cas être assimilée à un bail commercial ni par conséquent se voir régie par les articles L. 145-1 à L. 145-60 du code de commerce.

Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre ;
- Un Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois ;
- Un mémoire précisant :
 - Le fonctionnement de la société spécialisée en infrastructures de recharge ;
 - Les caractéristiques de l'installation, l'activité représentée par cette borne ;
 - Les conditions d'accès ;
 - Les tarifs appliqués aux usagers, les divers moyens de paiement proposés et l'interopérabilité du service qui leurs sera offert ;
 - Le service de maintenance avec un délai maximum d'intervention en cas de panne, les rapports de l'activité durant la durée de l'exploitation ;
 - Le montant de la redevance et tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat.
- Une attestation d'assurance, responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers.

Conditions d'attribution :

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les suivants :

- Valeur technique des travaux et du matériel proposé : moyens humains et matériels pour la réalisation des IRVE, calendrier d'installation, qualité du service proposé aux usagers (moyens de paiements, tarification, facturation, accessibilité PMR, puissance), qualité du matériel, organisation de la maintenance (délais d'intervention en cas de panne…) : **60%**

- Expérience et références : le candidat justifiera de ses expériences, de ses références et de ses capacités dans le domaine de la mobilité électrique : **30%**

- Conditions financières (montant de la redevance) : **10%**

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formulée par une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public, la Commune de Saint-Gervais-les-Bains se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Date limite de remise des dossiers : 01/12/2026 à 12h

Tout opérateur d'un projet visant à l'installation de bornes de recharges électriques pour les véhicules électriques peut manifester son intérêt :

- Soit par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

 Monsieur le Maire
 Mairie de Saint-Gervais-les-Bains
 50 avenue du Mont-d'Arbois
 74170 Saint-Gervais-les-Bains

 Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « Confidentiel – ne pas ouvrir – candidature AOT Borne de recharge ».

- Soit par mail à l'adresse suivante : juridique@saintgervais.com

Durée de validité des dossiers : 30 jours